

ait choisi un Orateur conformément à la loi; mais lundi prochain, à trois heures de l'après midi, Son Excellence déclarera les raisons pour lesquelles elle a convoqué ce Parlement.

Son Excellence se retire.

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de se retirer, et l'Assemblée Législative s'en est allée.

Il a été alors proposé,

La Chambre s'ajournera à lundi.

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle s'ajourne à lundi prochain, à deux heures et demie de l'après midi.

La question de concurrence étant mise sur la dite motion,

Il a été résolu dans l'affirmative, et

L'Orateur a déclaré cette Chambre continuée à lundi prochain, à deux heures et demie de l'après midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Lundi, 28 Février, 1848.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable *Peter M. Gill*, Orateur.

Les Honorables MM.

*Sullivan,
Caron,
W. Morris,
Fraser,
Joliette,
Bruneau,
Ferrie,
Knoulton,
McKay,
Roy,*

Les Honorables MM.

*Moore,
A. Dionne,
J. Dionne,
Massue,
J. Morris,
Pinhey,
Ferrier,
Matheson,
Viger,*

PRIERES.

L'hon. M. Hamilton prête serment.

L'honorable M. *Hamilton* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment voulu par la loi, lequel lui a été administré par *John F. Taylor*, aîné, écuyer, un des

commissaires nommés sous le grand sceau, pour administrer le serment aux Membres de la Législature.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre s'est remise.

Son Excellence le très-honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier de l'Ordre très ancien et très noble du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'Orateur a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire d'informer l'Assemblée "Qu'il est du plaisir de "Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans cette Chambre."

Laquelle étant venue,

L'Assemblée arrive.

M. *Morin* a dit,—

Qu'il plaise à Votre Excellence,

L'Assemblée Législative m'a élu son Orateur; quoique je sois bien peu qualifié pour remplir les devoirs importants qui me sont ainsi conférés.

M. Morin choisi Orateur, réclame les privilèges de l'Assemblée.

Si, dans l'exercice des devoirs importants de ma charge, il m'arrivait de tomber en erreur, je prie que la faute me soit imputée, et non à l'Assemblée dont j'ai l'honneur d'être le serviteur, et afin qu'elle puisse mieux remplir ses devoirs envers Sa Majesté et son pays, je réclame en son nom et pour elle, tous ses droits et privilèges indubitables, particulièrement qu'elle ait la liberté de la parole dans ses débats, accès à la personne de Votre Excellence dans toutes les occasions convenables, et que ses procédés reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable.

Alors l'Orateur de cette Chambre a dit,

M. l'Orateur,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée à la personne de Sa Majesté et à Son Gouvernement, et ne doutant pas que ses procédés seront conduits avec sagesse,

Privilèges accordés.